

En somme, la question se résume simplement à ceci: Nous avons un service des postes dont l'exploitation est déficitaire et il s'agit de décider qui va combler le déficit. Alors, il s'agit de décider si c'est le grand public qui va payer, au moyen d'une augmentation de taxes, ou si ce sont les usagers. Sur ce point, j'ai entendu toutes sortes d'observations. J'ai même entendu l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Rynard) qui, d'habitude, est extrêmement sérieux, dire que des personnes qui voulaient écrire à leurs cousins ou à leurs neveux se privaient d'écrire, parce qu'il leur en coûterait un peu plus chaque semaine. Peut-on s'imaginer que ces personnes vont déboursier 50c. de plus pendant une année, s'ils écrivent une lettre par semaine, par exemple! Il n'y a pas beaucoup de familles qui font cela. Tantôt, j'entendais le député de Champlain (M. Matte) nous dire qu'il s'agit d'un service populaire dont il ne faut pas priver nos gens. Il est évident que c'est populaire, monsieur le président. Si le gouvernement pouvait tout donner gratuitement, il est bien évident qu'il le ferait, mais il reste un principe: il faut que quelqu'un paye les déficits. On n'a rien pour rien dans ce bas monde. Qui va payer? Est-ce le grand public qui n'écrit pas de lettres, ceux qui envoient, par exemple, de la correspondance qu'on a qualifiée tantôt de correspondance de rebut, qu'on ne désire pas et qu'on ne veut pas, ou ceux qui, en définitive, vont utiliser ce service? Il me semble que la réponse est toute simple. Ce sont ceux qui utilisent un service qui doivent payer.

On a voulu établir une comparaison entre la Société Radio-Canada et les chemins de fer Nationaux. La comparaison ne tient pas du tout. Si le gouvernement voulait faire de la Société Radio-Canada une entreprise commerciale, ce serait rentable, mais la Société Radio-Canada, dans l'esprit du gouvernement, c'est quelque chose de différent. Ce n'est pas un service qui peut s'évaluer en fonction du revenu qu'il peut procurer. Alors, Radio-Canada ouvrirait ses portes à toute la publicité, comme le font certains autres postes de télévision. Dans le cas des services de transport, c'est la même chose. Ils ont été institués à une époque où il était impossible de pouvoir boucler le budget, étant donné les circonstances. Il s'agissait de développer le Canada et, en ouvrant des voies de communications, le gouvernement faisait ce qu'il avait à faire à ce moment-là. Ce n'est pas du tout le même problème.

Les postes doivent se financer par elles-mêmes; on est aux prises avec un déficit de plusieurs millions de dollars et l'on doit admirer le cran du ministre, qui vient nous dire: Voilà les faits, voilà les chiffres. Il n'y a pas de subterfuge là-dedans. Le déficit se chiffre à un certain nombre de millions de dollars. Il

faut que quelqu'un paye. Qui va payer? Le grand public paiera-t-il au moyen d'une augmentation d'impôt ou est-ce que les usagers seuls en défraieront le coût? Et là, je vois l'opposition s'élever contre cela. Si les impôts sont augmentés, l'opposition, qui reproche déjà au gouvernement d'avoir dépensé 400 millions de dollars de plus qu'il avait prévu, se fera entendre. Au fait, je la vois tout de suite pointer du doigt le gouvernement et dire: Augmenter les impôts, c'est inouï.

Monsieur le président, soyons logiques, soyons raisonnables, soyons de vrais hommes d'affaires, soyons réalistes, bref, soyons conséquents avec nous-mêmes. Cela coûte tant; il faut que cela rapporte tant ou il faut que quelqu'un paye. Qui va payer, si l'on augmente les impôts? Les pauvres gens auxquels on est en train de témoigner beaucoup de commisération. J'ai l'impression, monsieur le président, que sans trop s'en rendre compte—et peut-être en s'en rendant compte—on fait tellement de politique qu'on tombe dans la démagogie. Il me semble tellement clair qu'il faut que «deux et deux fassent quatre».

On a suggéré que la question soit déferée à des comités. Cela me rappelle un certain dicton que mes amis de langue anglaise doivent comprendre encore mieux que moi: «Too many cooks spoil the broth». Plus il y a de gens pour essayer de régler une question, moins ça va, moins ça marche.

Laissons donc au ministre le soin de prendre ses responsabilités, et si, au bout d'un, deux ou trois ans, la preuve n'est pas faite qu'il a raison, l'«électorat» aura toujours le privilège de demander des comptes au ministre ou au gouvernement, mais, pour le moment, on tente de retarder l'échéance avec des arguments qui sont inouïs.

J'ai entendu, tantôt, un de mes amis de la Chambre reprocher au maire Drapeau d'avoir organisé sa loterie et d'avoir bénéficié d'une certaine latitude que la *Loi sur les postes* lui accordait. Il faudrait, au contraire, féliciter le maire Drapeau d'avoir fait preuve d'autant d'initiative et je pense que tout le monde—si l'on oublie les considérations partisans—souhaiterait avoir un maire aussi dynamique et aussi intelligent que le maire Drapeau de Montréal, quand il s'agit de régler les problèmes municipaux.

Monsieur le président, je pense bien—et je le répète encore une fois—qu'il incombe aux usagers de payer le coût du service des postes. Je sais que payer fait mal à tout le monde, que nous en ayons les moyens ou non. Au fait, nous n'aimons pas payer nos impôts, nous n'aimons pas payer notre loyer, nous n'aimons pas payer nos échéances à la fin du mois. Cela nous fait mal, forcément, vu que quelqu'un doit payer. La façon rationnelle de régler la note ne serait-elle pas de la